

Projet d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves au cours du cycle terminal (Classes de première et de terminale)

Ce projet d'évaluation prend sa source dans la note de service « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 » du 28 juillet 2021 publiée au Bulletin officiel du 29 juillet et s'appuie sur le Guide de l'évaluation proposé par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR). Au service des apprentissages des lycéens du cycle terminal, il s'adresse à la fois aux professeurs, aux élèves et à leurs familles.

Il réaffirme des principes communs et précise ensuite les modalités générales de l'évaluation et les adaptations pour chaque enseignement disciplinaire ou de spécialité.

L'évaluation doit s'inscrire sereinement dans le parcours de chaque lycéen et contribuer à sa préparation à l'enseignement supérieur. Le contrôle continu, base du nouveau baccalauréat, est un passeport pour l'enseignement supérieur et la garantie d'une formation qui permettra à l'élève, devenu étudiant, de réussir.

L'évaluation doit être explicite et annoncée, inscrite dans une progression d'apprentissages. Pour l'ensemble des notes et pour le calcul des moyennes, les professeurs veillent, en équipe pédagogique, à l'égalité de traitement des élèves.

Le projet d'évaluation s'appuie aussi sur la liberté pédagogique de l'enseignant qui doit pouvoir s'inscrire dans le cadre proposé.

Ce document intitulé "projet d'évaluation", pose un cadre de travail concerté et souple, autorisant des adaptations entre les disciplines et permettant des évolutions dans la durée. Il fera l'objet d'un suivi au sein de l'établissement et les équipes pédagogiques pourront décider de l'amender, de l'actualiser en projection de la session 2023.

1. Fiche Matières

Vous trouverez la liste des descriptifs de chacune des matières en annexe

- LVA_LVB_LVC [↗](#)
- LLCER [↗](#)
- HLP [↗](#)
- PHILOSOPHIE [↗](#)
- MATHS [↗](#)
- PC_CH [↗](#)
- SVT [↗](#)
- SES [↗](#)
- HG [↗](#)

2. Assiduité

a) Cas général

Le contrôle continu implique l'assiduité des élèves et **tous les élèves doivent se soumettre à toutes les évaluations**. Ainsi, ils obtiendront des moyennes représentatives de leur travail et leur niveau.

- Tout élève absent ponctuellement est susceptible de rattraper les évaluations manquées dès son retour.
 - L'enseignant concerné pourra organiser la récupération selon son organisation pédagogique.
 - L'organisation des rattrapages pourra être organisée par la CPE en lien avec les enseignants concernés.
 - Les créneaux libres à l'emploi du temps, notamment le 16h00/18h00 seront privilégiés pour effectuer les récupérations et les créneaux des enseignements optionnels pourront également être utilisés à cette fin.
- Tout élève montrant une récurrence d'absence au moment des évaluations fera l'objet d'un suivi par la Vie Scolaire.
- Toute stratégie avérée d'évitement des évaluations pourra faire l'objet d'un traitement disciplinaire.

b) Cas Particulier

- Élève absent avec justificatif pour tout ou partie du trimestre sans possibilité de rattraper les évaluations : Les équipes jugeront selon le nombre et la nature des évaluations effectuées, la significativité de la moyenne de l'élève. Si la moyenne de fin de trimestre n'est pas significative, l'élève devra passer une évaluation de remplacement pour chacune des disciplines dont les moyennes ne sont pas significatives.
- Élève absent avec justificatif pour tout ou partie de l'année scolaire.

Les équipes évalueront la moyenne annuelle et sa significativité. En cas de moyenne annuelle non équilibrée et non significative l'élève se verra proposer une évaluation de remplacement en fin d'année.

3. Évaluations de remplacement

Le format de l'évaluation de remplacement sera défini par les enseignants concernés. Les résultats obtenus aux évaluations de remplacement qui seront proposées aux élèves, soit en fin de trimestre soit en fin d'année, remplaceront les moyennes trimestrielles ou annuelles et seront prises en compte comme telles pour l'obtention du baccalauréat.

4. Tableau des coefficients et calcul des notes

- a) Calculer la note du Bac 2022
- b) Calculer la note du Bac 2023